



**Challans Gois**  
— Communauté —

# Guide **DES DÉCHÈTERIES**



Pour les particuliers  
et les professionnels



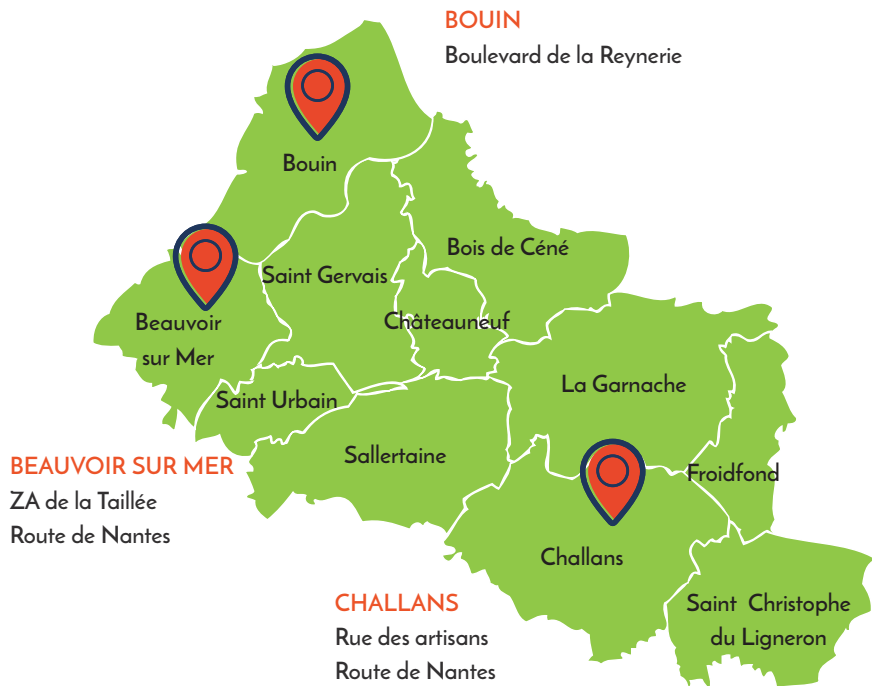
# MON SERVICE DE DÉCHÈTERIE

La déchèterie est une solution pour évacuer vos déchets encombrants et dangereux non collectés par le service de ramassage en porte-à-porte.

Ces centres d'apport volontaire sont spécialement aménagés pour recueillir vos déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets ainsi triés sont redirigés vers différentes filières de recyclage afin d'être valorisés en matière ou en énergie !

Un service de proximité :  
Trois déchèteries communautaires sont accessibles à l'ensemble des usagers des onze communes de Challans Gois Communauté. Une déchèterie est accessible à moins de 15 minutes de votre domicile ou de votre entreprise !

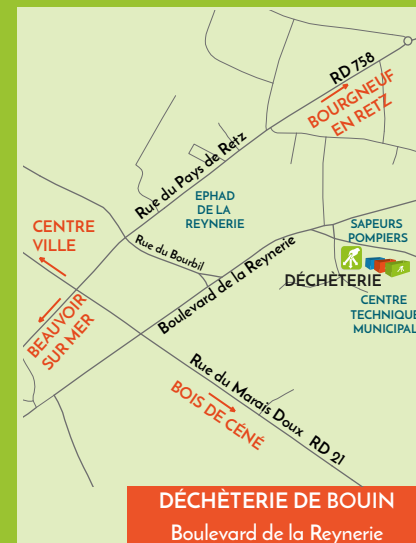
## 3 déchèteries communautaires



# ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accès aux déchèteries gérées par Challans Gois Communauté est exclusivement réservé aux particuliers résidant sur le territoire et aux professionnels qui y exercent une activité. Les usagers doivent être munis d'un Pass'DÉCHETS-PARTICULIERS ou d'un Pass'DÉCHETS-PROFESSIONNELS.

Il est possible de se procurer un Pass'DÉCHETS sur [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr) ou directement à l'accueil de Challans Gois Communauté situé dans l'Hôtel de Ville et de l'Intercommunalité à Challans.



# LES CONDITIONS D'ACCÈS

## Conditions générales

Vous pouvez vous rendre dans la déchèterie de votre choix.

### À CHALLANS

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :

Du lundi au samedi, en journée continue de 9h à 18h

Du 2 novembre au 31 mars :

Du lundi au samedi, en journée continue de 9h à 17h

### À BEAUVOIR SUR MER

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

### À BOUIN

Lundi de 9h à 12h

Mercredi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Fermeture de toutes les déchèteries les jours fériés.**



Afin de respecter les horaires de fermeture des sites, nous vous recommandons de déposer vos déchets 10 minutes avant l'horaire indiqué.

## Pass' DÉCHETS

PARTICULIERS



Challans Gois  
Communauté

## Pass' DÉCHETS

PROFESSIONNELS



Challans Gois  
Communauté

## Accès aux particuliers



- Accès réservé aux personnes dont la **résidence principale ou secondaire** se situe sur une des communes de Challans Gois Communauté.
- **15 passages gratuits** par habitation par année civile (5€ le passage supplémentaire).

## Accès GRATUIT



- **1 Pass'DÉCHETS- PARTICULIERS** par adresse d'habitation (propriétaire occupant ou locataire du logement).
- Demandez votre Pass'DÉCHETS **en ligne sur [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr)** ou au siège administratif de Challans Gois Communauté.



- A l'arrivée en déchèterie, présentez votre Pass'DÉCHETS- PARTICULIERS devant la borne d'accès pour que la barrière s'ouvre.
- Dépôt par passage **< 3 m<sup>3</sup>**.

## Accès aux professionnels



Réservé aux :

- artisans
- commerçants
- associations
- services publics

dont le **siège social ou le chantier en cours** sont situés sur Challans Gois Communauté.

## Accès PAYANT\*



- **1 Pass'DÉCHETS- PROFESSIONNELS gratuit par établissement** (justificatif immatriculation n° SIRET) - 5€ le Pass supplémentaire.
- Demandez votre Pass'DÉCHETS **en ligne sur [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr)** ou au siège administratif de Challans Gois Communauté.



- A l'arrivée en déchèterie, présentez votre Pass'DÉCHETS devant la borne d'accès. Un agent de la déchèterie vous accueille et **comptabilise vos déchets**.
- Sur demande, un **reçu** indiquant le montant correspondant vous est remis (une facture vous sera adressée trimestriellement).

\* Suivant tarifs en vigueur consultables sur [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr) ou à l'entrée des déchèteries.

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS

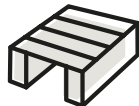
  
80%  
des déchets  
valorisés

Les déchets doivent être séparés en fonction de leur nature et déposés dans les bennes et contenants dédiés.

Cartons



Bois

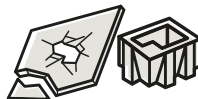


Mobilier

Démontage conseillé



Plastiques (rigides et souples) - Polystyrène



Déchets  
d'équipements  
électriques et  
électroniques



Déchets dangereux



Huiles usagées, acides, bricolage (peintures, aérosols...), piles, batteries, jardin (engrais, pesticides...)

Textiles



Métaux



Déblais et gravats



Déchets verts



Plaques de plâtre

Non admis à Bouin



Conteneurs emballages,  
papiers et verre à proximité



Tout venant :  
autres déchets non  
valorisables

TRIEZ VOS DÉCHETS !

Favoriser les filières de valorisation permet de préserver l'environnement et favorise la création d'emplois pour le traitement des déchets.

## DÉCHETS NON ADMIS

- **Ordures Ménagères** : collectées en porte à porte
- **Médicaments** : à rapporter en pharmacie
- **Pneumatiques** : contactez un garagiste
- **Déchets d'activités de soins à risques** : à rapporter en pharmacie ou en maison médicale
- **Extincteurs et bouteilles de gaz** : à rapporter chez un revendeur agréé
- **Epaves de voiture** : contactez une casse auto

**Amiante** : À déposer lors des collectes spécifiques organisées ponctuellement sur inscription uniquement pour les particuliers (contactez la Communauté de Communes pour connaître la prochaine date).

# FOIRE AUX QUESTIONS

## PASS'DÉCHETS PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

- **Émis en 5 jours** : Après demande en ligne, votre Pass'DÉCHETS vous sera adressé par courrier sous 5 jours ouvrés. Si vous vous rendez à l'accueil de Challans Gois Communauté, il vous sera remis directement.
- **Espace personnel en ligne** : A réception de votre carte, un identifiant vous permettra d'accéder à votre compte personnel afin de suivre vos dépôts et effectuer vos démarches en ligne.
- **Signalez tout changement de situation** : En cas de déménagement de votre domicile ou délocalisation de votre entreprise, signalez votre changement d'adresse à Challans Gois Communauté par mail ou par courrier. Si votre nouvelle adresse se situe sur le territoire intercommunal, votre carte sera mise à jour. Si elle se situe hors territoire, votre carte sera désactivée. En cas de cessation de votre activité professionnelle, signalez-le à Challans Gois Communauté.
- **Perte, vol ou casse** : En cas de perte et de dégradation, rendez-vous à l'accueil de Challans Gois Communauté pour demander un nouveau Pass'DÉCHETS (il vous sera facturé 5 €).

## PARTICULIERS

- **Comment recharger mon Pass'DÉCHETS-PARTICULIERS ?**

15 passages en déchèterie permettent d'entretenir une habitation et ses espaces verts sur une année. Pour une demande en cours d'année, le Pass'DÉCHETS sera crédité partiellement.

Le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile, sans démarche particulière, votre Pass'DÉCHETS sera recredité automatiquement d'un forfait de 15 passages (quelque soit le reliquat de l'année précédente, il ne s'additionne pas).

Il est cependant possible d'acheter des passages supplémentaires à l'accueil de Challans Gois Communauté : 5€ le passage.

## PROFESSIONNELS

- **Mon entreprise comporte plusieurs établissements** : Une demande de Pass'DÉCHETS PROFESSIONNELS est liée à chaque établissement (n° SIRET). La première carte est gratuite, les suivantes sont payantes (5 €).
- **Mon entreprise située hors-territoire doit intervenir sur Challans Gois Communauté** : L'accès à la déchèterie est possible selon les conditions et tarifs en vigueur. Il vous suffit de faire une demande de Pass'DÉCHETS PROFESSIONNELS.
- **Alternative aux déchèteries intercommunales** : Vous êtes libre de contractualiser avec une entreprise spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets.

# AVANT DE JETER, réduisons nos déchets

## RÉEMPLOI ET DON

- **Je donne**

Plutôt que d'être jeté, tout matériel encore en état de fonctionnement peut être déposé auprès d'associations caritatives présentes sur le territoire.

- **Je fais réparer mes appareils**

- **Annuaire du réemploi**

Don, échange, occasion, location, emprunt, réparation, écocyclerie... Pour trouver un acteur du réemploi, rendez-vous sur [www.trivalis.fr](http://www.trivalis.fr)

## RÉDUISONS NOS DÉCHETS VERTS

- **Je composte mes déchets verts**

Challans Gois Communauté propose des composteurs de 570 Litres avec bio seau (bois ou plastique) à 10 € pour chaque foyer du territoire.

Sur réservation au 02 51 93 56 73

- **Je paille**

Recouvrez la base de vos plantes avec les feuilles mortes, petites branches... plutôt que de les déposer en déchèterie.

- **J'adopte la tonte mulching**

Elle consiste à une tonte de l'herbe régulière sans ramassage.

- **J'opte pour le fascinage**

Je réalise des bordures esthétiques avec les branches d'arbre après la taille.

Un doute, une question?

02 51 93 56 73

[www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr)



**Challans Gois**  
Communauté